

## Personnes de contact

Park Atrium, Rue des Colonies 11, 1000 BRUXELLES

<b>DIRECTION GENERALE</b>				
Luc VANNESTE	Directeur général	02/518.21.80	02/518.21.19	<a href="mailto:luc.vanneste@rrn.ibz.fgov.be">luc.vanneste@rrn.ibz.fgov.be</a>
<b>Secrétariat</b>				
Marina DE VOS	Chef administratif	02/518.21.81	02/518.21.19	<a href="mailto:marina.devos@rrn.ibz.fgov.be">marina.devos@rrn.ibz.fgov.be</a>
<b>SERVICES D'ENCADREMENT</b>				
<b>P&amp;O, B&amp;B, LOG</b>				
José VERHEGGEN	Conseiller	02/518.21.96	02/518.25.18	<a href="mailto:jose.verheggen@rrn.ibz.fgov.be">jose.verheggen@rrn.ibz.fgov.be</a>
Quang TRINH	Attaché	02/518.21.91	02/210.10.91	<a href="mailto:quang.trinh@rrn.ibz.fgov.be">quang.trinh@rrn.ibz.fgov.be</a>
<b>Communication</b>				
Luc SMET	Conseiller général	02/518.22.71	02/518.21.19	<a href="mailto:luc.smet@rrn.ibz.fgov.be">luc.smet@rrn.ibz.fgov.be</a>
Koen Schuyten	Attaché	02/218.20.24	02/518.25.17	<a href="mailto:koen.schuyten@rrn.ibz.fgov.be">koen.schuyten@rrn.ibz.fgov.be</a>
<b>Controle interne</b>				
Louisa De Wever	Attaché	02/518.23.82	02/518.21.50	<a href="mailto:louisa.dewever@rrn.ibz.fgov.be">louisa.dewever@rrn.ibz.fgov.be</a>
<b>Projet eID</b>				
Joachim Van Eyck	Attaché	02/518.20.23	02/518.25.17	<a href="mailto:joachim.vaneyck@rrn.ibz.fgov.be">joachim.vaneyck@rrn.ibz.fgov.be</a>
<b>Secrétariat</b>				
Ghislain MAILLARD	Chef administratif	02/518.22.49	02/518.25.17	<a href="mailto:ghislain.maillard@rrn.ibz.fgov.be">ghislain.maillard@rrn.ibz.fgov.be</a>
<b>ICT</b>				
Jonathan Soldati	Attaché	02/518.20.23	02/518.25.17	<a href="mailto:jonathan.soldati@rrn.ibz.fgov.be">jonathan.soldati@rrn.ibz.fgov.be</a>
<b>Communication</b>				
Koen Schuyten	Attaché	02/518.20.24	02/518.25.17	<a href="mailto:koen.schuyten@rrn.ibz.fgov.be">koen.schuyten@rrn.ibz.fgov.be</a>
<b>ELECTIONS</b>				
Stephan DE MUL	Attaché	02/518.22.11	02/518.20.86	<a href="mailto:stephan.demul@rrn.ibz.fgov.be">stephan.demul@rrn.ibz.fgov.be</a>
Régis TRANNOY	Attaché	02/518.20.58	02/518.20.86	<a href="mailto:regis.trannoy@rrn.ibz.fgov.be">regis.trannoy@rrn.ibz.fgov.be</a>

## Registre National

Christiane ROUMA	Conseiller général	02/518.20.31	02/518.21.25	<a href="mailto:christiane.rouma@rn.ibz.fgov.be">christiane.rouma@rn.ibz.fgov.be</a>
René FRERE	Conseiller	02/518.21.41	02/518.21.25	<a href="mailto:rene.frere@rn.ibz.fgov.be">rene.frere@rn.ibz.fgov.be</a>

## Service Applications

Daniel PEDOUX	Conseiller général	02/518.22.70	02/210.10.70	<a href="mailto:daniel.pedoux@rn.ibz.fgov.be">daniel.pedoux@rn.ibz.fgov.be</a>
Marc RUYMEN	Attaché	02/518.22.65	02/210.10.65	<a href="mailto:marc.ruymen@rn.ibz.fgov.be">marc.ruymen@rn.ibz.fgov.be</a>
Henri SNYERS	Attaché	02/518.22.64	02/210.10.64	<a href="mailto:henri.snyers@rn.ibz.fgov.be">henri.snyers@rn.ibz.fgov.be</a>
Frank MAES	Attaché	02/518.22.54	02/210.10.54	<a href="mailto:frank.maes@rn.ibz.fgov.be">frank.maes@rn.ibz.fgov.be</a>
Ludo VANDERSPIKKEN	Attaché	02/518.22.62	02/210.10.64	<a href="mailto:ludo.vanderspikken@rn.ibz.fgov.be">ludo.vanderspikken@rn.ibz.fgov.be</a>

## Service Exploitation

Eric ROELANDT	Conseiller général	02/518.22.06	02/518.25.50	<a href="mailto:eric.roelandt@rn.ibz.fgov.be">eric.roelandt@rn.ibz.fgov.be</a>
Jean CUVELIER	Attaché	02/518.22.90	02/518.25.50	<a href="mailto:jean.cuvelier@rn.ibz.fgov.be">jean.cuvelier@rn.ibz.fgov.be</a>
Jean-Claude DUVIVIER	Attaché	02/518.21.55	02/518.25.50	<a href="mailto:jean-claude.duvivier@rn.ibz.fgov.be">jean-claude.duvivier@rn.ibz.fgov.be</a>

## Relations Extérieures

Erwin HERTENS	Conseiller général	02/518.20.75	02/518.23.02	<a href="mailto:erwin.hertens@rn.ibz.fgov.be">erwin.hertens@rn.ibz.fgov.be</a>
---------------	--------------------	--------------	--------------	--

## Relations avec les clients

Johan BILLIET	Conseiller général	02/518.20.76	02/518.23.02	<a href="mailto:johan.billiet@rn.ibz.fgov.be">johan.billiet@rn.ibz.fgov.be</a>
Stefan VAN DE VENSTER	Attaché	02/518.20.74	02/518.25.54	<a href="mailto:stefan.vandevenster@rn.ibz.fgov.be">stefan.vandevenster@rn.ibz.fgov.be</a>
Jean-François HEYVAERT	Attaché	02/518.22.50	02/518.25.54	<a href="mailto:jean-francois.heyvaert@rn.ibz.fgov.be">jean-francois.heyvaert@rn.ibz.fgov.be</a>

## Service Population et Cartes d'Identité

Etienne VAN VERDEGEM	Conseiller	02/518.22.12	02/518.20.86	<a href="mailto:etienne.vanverdegem@rn.ibz.fgov.be">etienne.vanverdegem@rn.ibz.fgov.be</a>
Christiane VERBEIREN	Attaché	02/518.21.27	02/518.20.86	<a href="mailto:christiane.verbeiren@rn.ibz.fgov.be">christiane.verbeiren@rn.ibz.fgov.be</a>
Christophe VERSCHOORE	Attaché	02/518.20.46	02/518.20.86	<a href="mailto:christophe.verschoore@rn.ibz.fgov.be">christophe.verschoore@rn.ibz.fgov.be</a>

## Legislation et Strategie

Lucien RENDERS	Conseiller	02/518.20.43	02/518.22.13	<a href="mailto:lucien.renders@rn.ibz.fgov.be">lucien.renders@rn.ibz.fgov.be</a>
Isabelle DELHEZ	Attaché	02/518.22.44	02/518.22.13	<a href="mailto:isabelle.delhez@rn.ibz.fgov.be">isabelle.delhez@rn.ibz.fgov.be</a>

## Service Protocole

Eddy VAN DEN BUSSCHE	Conseiller (Chef du Protocole)	02/518.22.38	02/518.23.09	<a href="mailto:eddy.vandenbussche@rn.ibz.fgov.be">eddy.vandenbussche@rn.ibz.fgov.be</a>
Lisette NOYNAERT	Collaborateur administratif (adjoint du chef du protocole)	02/518.20.38	02/518.23.09	<a href="mailto:lisette.noynaert@rn.ibz.fgov.be">lisette.noynaert@rn.ibz.fgov.be</a>

### Commission d'Accès aux Documents administratifs

R. ANDERSEN  
Conseiller d'Etat,  
Président de la  
Commission

#### Secrétariat

Frankie SCHRAM    Attaché    02/518.20.73    02/518.22.13    [frankie.schram@rrn.ibz.fgov.be](mailto:frankie.schram@rrn.ibz.fgov.be)

### Commission Permanente De Controle Linguistique

Rue royale 47, 1000 BRUXELLES

A partir du 26 mai 2005: Parc Atrium, Rue Montagne du Parc 4, 1000 Bruxelles

Annelies  
VAN CAUWELAERT    Présidente    02/518.23.34    02/518.26.10    [annelies.vancauwelaert@rrn.ibz.fgov.be](mailto:annelies.vancauwelaert@rrn.ibz.fgov.be)  
- DE WYELS

#### Secrétariat

Ann  
VERSCHRAEGEN    Expert  
administratif    02/518.23.37    02/518.26.10    [ann.verschraegen@rrn.ibz.fgov.be](mailto:ann.verschraegen@rrn.ibz.fgov.be)

### Direction des Services de la CPCL

Jean-Marie BUSINE    Conseiller  
général    02/518.23.90    02/518.26.10    [jean-marie.busine@rrn.ibz.fgov.be](mailto:jean-marie.busine@rrn.ibz.fgov.be)

Theo VAN SANTEN    Conseiller général,  
adjoint bilingue    02/518.23.16    02/518.26.10    [theo.vansanten@rrn.ibz.fgov.be](mailto:theo.vansanten@rrn.ibz.fgov.be)

#### Secrétariat

Nadine  
CLAUWAERT    Assistant  
administratif    02/518.23.18    02/518.26.10    [nadine.clauwaert@rrn.ibz.fgov.be](mailto:nadine.clauwaert@rrn.ibz.fgov.be)

Yolande DERNIEST    Collaborateur  
administratif    02/518.23.92    02/518.26.10    [yolande.derniest@rrn.ibz.fgov.be](mailto:yolande.derniest@rrn.ibz.fgov.be)

# Adresses des délégations régionales du Registre national

2

Lieu	Responsable	Adresses	Téléphone	Fax	E-mail
BRUXELLES / BRABANT WALLON	DECELLE Robert	Registre national Park Atrium, Rue des Colonies 11 1000 BRUXELLES	02/518.21.92 02/518.21.95	02/518.25.57	<a href="mailto:rn.brussel-hoofdstad@rrn.ibz.fgov.be">rn.brussel-hoofdstad@rrn.ibz.fgov.be</a> <a href="mailto:rn.bruxelles-capitale@rrn.ibz.fgov.be">rn.bruxelles-capitale@rrn.ibz.fgov.be</a> <a href="mailto:rn.brabant-wallon@rrn.ibz.fgov.be">rn.brabant-wallon@rrn.ibz.fgov.be</a>
HAINAUT	CAPRON Bernard	Rue Verte 13 7000 MONS	065/40.05.70	065/40.05.89	<a href="mailto:rn.hainaut@rrn.ibz.fgov.be">rn.hainaut@rrn.ibz.fgov.be</a>
LIÈGE	BOULANGER Sophie*	Quai Marcellis 35 4020 LIEGE	04/341.17.75	04/341.09.94	<a href="mailto:rn.liege@rrn.ibz.fgov.be">rn.liege@rrn.ibz.fgov.be</a>
LUXEMBURG	PICARD Jean-Luc	Place des Fusillés 6700 ARLON	063/22.04.96	063/22.44.51	<a href="mailto:rn.luxembourg@rrn.ibz.fgov.be">rn.luxembourg@rrn.ibz.fgov.be</a>
NAMUR	VAUSE Fabienne	Rue Pépin 3 - 1er étage 5000 NAMUR	081/22.89.89	081/22.77.36	<a href="mailto:rn.namur@rrn.ibz.fgov.be">rn.namur@rrn.ibz.fgov.be</a>
LIMBOURG	PEETERS Marielle	Center, Toren 14 Sint-Jozefstraat 10 3500 HASSELT	011/35.27.22	011/24.26.86	<a href="mailto:rn.limburg@rrn.ibz.fgov.be">rn.limburg@rrn.ibz.fgov.be</a>
BRABANT FLAMAND	PEETERS Marielle	Deelgemeentehuis Kessel-Lo Heuvelhof 1 3010 LEUVEN	016/25.56.86	016/25.65.61	<a href="mailto:rn.vlaams-brabant@rrn.ibz.fgov.be">rn.vlaams-brabant@rrn.ibz.fgov.be</a>
ANVERS	BOLS Tom**	Koningin Elisabethlei 24, bus 4 2018 ANTWERPEN	03/238.33.36	03/216.94.54	<a href="mailto:rn.antwerpen@rrn.ibz.fgov.be">rn.antwerpen@rrn.ibz.fgov.be</a>
FLANDRE OCCIDENTALE	NOLLET Geert	Ridderstraat 13 8000 BRUGGE	050/34.61.33	050/34.63.20	<a href="mailto:rn.west-vlaanderen@rrn.ibz.fgov.be">rn.west-vlaanderen@rrn.ibz.fgov.be</a>
FLANDRE ORIENTALE	DE SMEDT Kristien	St. Lievenslaan 31 9000 GENT	09/268.62.00	09/268.62.08	<a href="mailto:rn.oost-vlaanderen@rrn.ibz.fgov.be">rn.oost-vlaanderen@rrn.ibz.fgov.be</a>

\* coordinateur des délégations francophones

\*\* coordinateur des délégations néerlandophone

## Renseignements pratiques

### Les adresses des sites Web :

Registre national : <http://www.ibz.rn.fgov.be>

Elections : <http://www.ibz.rn.fgov.be> et <http://elections2007.belgium.be>

Carte d'identité électronique : <http://eid.belgium.be>

Application « Mon dossier » : <https://www.mondossier.rn.fgov.be>

Les **horaires d'accès** du Registre national sont les suivant :

Consultation du « Registre national des personnes physiques » : 24 heures sur 24

Mise à jour du Registre national des personnes physiques :

du lundi au vendredi : 7h30 à 20h30

samedi : 9h00 à 12h30

**Help desk BELPIC et RESEAU** : 24 heures 24 / 7 jours sur 7.

Le service peut être contacté des manières suivantes :

Tél : 02/518.21.16 (F) – 02/518.21.17 (N)

Fax : 02/518.26.16

E-mail : [helpdesk.belpic@rn.fgov.be](mailto:helpdesk.belpic@rn.fgov.be)

Le **callcenter** est joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce service répond également aux questions relatives aux **clés d'accès**.

Tél. : 02/518.21.31

Fax : 02/518.10.31

Pour les **cartes d'identité provisoires**, les délégations régionales sont ouvertes au public de 9h00 à 16h00, sur rendez-vous du lundi au vendredi.

## A. Nombre de transactions (personnes physiques).

Par transaction, on entend une transaction "logique", c'est-à-dire l'ensemble de la consultation ou de la mise à jour demandée et la réponse qui en résulte. Cet ensemble est considéré comme une transaction unique, sans tenir compte du nombre d'informations que contient la réponse. La puissance d'un système informatique transactionnel est exprimée en TPS (Transactions Per Second). Le système informatique transactionnel du Registre national a une capacité de 671 TPS. Cette valeur ne s'applique que dans les conditions les plus favorables. Dans des conditions normales, le système du Registre national supporte jusqu'à 40 transactions logiques par seconde.

### 1° Aperçu général.

	2002	moy./ mois	2006	moy./ mois	2007	moy./ mois
Collectes et mises à jour	15.821.098	1.318.425	13.104.512	1.092.043	12.888.396	1.074.033
Interrogations	111.549.300	9.295.775	214.489.342	17.874.112	246.042.132	20.503.511
<b>TOTAL</b>	<b>127.370.398</b>	<b>10.614.200</b>	<b>227.593.854</b>	<b>18.966.155</b>	<b>258.930.528</b>	<b>21.577.544</b>

### 2° Aperçu des mises à jour et des collectes, réparties par type.

	2002	moy./ mois	2006	moy./ mois	2007	moy./ mois
Collectes (Tx 98)	271.347	22.612	268.646	22.387	274.397	22.866
Mises à jour (Tx 89, 97, 99)	11.525.560	960.463	11.401.842	950.154	11.289.616	940.801
Mises à jour du fichier des cartes d'identité (Tx 95, 96)	2.275.940	189.662	179.955	14.996	116.086	9.674
Mise à jour des déclarations en matière de transplantation d'organes (Tx 93)	9.132	761	40.820	3.402	127.656	10.638
Mise à jour permis de conduire - SPF Mobilité (Tx 91)	1.739.119	144.927	1.213.249	101.104	1.080.641	90.053
<b>TOTAL</b>	<b>15.821.098</b>	<b>1.318.425</b>	<b>13.104.512</b>	<b>1.092.043</b>	<b>12.888.396</b>	<b>1.074.033</b>

### 3° Aperçu des transactions, réparties par type.

	2002	moy./ mois	2006	moy./ mois	2007	moy./ mois
Interrogations des codes des noms et prénoms (Tx 02, 90)	540.084	45.007	587.254	48.938	550.805	45.900
Interrogations sur la base du numéro d'identification (Tx 11-17, 21-25, 29, 32-35, 38, 42-49, 54-67, 75-79)	26.775.099	2.231.258	42.596.991	3.549.749	43.750.509	3.645.876
Interrogations du dossier binaire par liaison ordinateur-ordinateur (Tx 80, 81)	12.943.248	1.078.604	37.287.603	3.107.300	25.512.042	2.126.004
Interrogations sur la base du nom (Tx 10, 18, 20, 40)	17.963.409	1.496.951	32.610.120	2.717.510	33.078.883	2.756.574
Interrogations sur une adresse (Tx 36, 37)	4.398.593	366.549	8.957.086	746.424	9.103.707	758.642
Interrogations par le BCSC (Tx 70)	39.260.574	3.271.715	83.980.858	6.998.405	126.222.786	10.518.566
Interrogations du fichier des cartes d'identité (Tx 27, 28, 30)	2.224.135	185.345	4.317.889	359.824	4.043.729	336.977
Interrogations dans le cadre du fichier d'attente (Tx 50, 51, 52)	606.502	50.542	1.278.976	106.581	1.343.664	111.972
Interrogations dans le cadre du Projet Informatique Police (PIP) (Tx 74)	5.420.641	451.720	652	54	501	42
Interrogations du permis de conduire (Tx 92)	1.417.015	118.085	2.871.913	239.326	2.435.506	202.959
<b>TOTAL</b>	<b>111.549.300</b>	<b>9.295.775</b>	<b>214.489.342</b>	<b>17.874.112</b>	<b>246.042.132</b>	<b>20.503.511</b>

## B. Courrier électronique (Système PUBEXI du Registre national).

	2002	moy./ mois	2006	moy./ mois	2007	moy./ mois
Transactions	1.572.605	131.050	1.918.579	159.882	1.948.526	162.377

## C. Traitement batch (personnes physiques) - Impression de fiches individuelles.

	nombre	moy./ mois
2002	2.782.594	268.252
2003	2.450.906	204.242
2004	2.397.302	199.775
2005	1.236.935	103.078
2006	915.218	76.268
2007	770.165	64.180

## D. Application personnes morales

	2002	moy./ mois	2006	moy./ mois	2007	moy./ mois
Collectes (Tx 88)	33.365	2.780	37.769	3.147	44.204	3.684
Mises à jour (Tx 87)	115.747	9.646	211.448	17.621	120.899	10.075
Interrogations (Tx 82 - 85)	807.722	67.310	98.489	8.207	77.366	6.447
<b>TOTAL</b>	<b>956.834</b>	<b>79.736</b>	<b>347.706</b>	<b>28.976</b>	<b>242.469</b>	<b>20.206</b>



## Recapitulatif des statistiques mensuelles 2007

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
<b>Travaux ordinaires</b>							
Demandes de travaux des communes	107	60	49	60	46	43	38
Nombre de jobs	718	309	214	244	218	192	243
Recherche judiciaires	19	30	116	43	15	38	7
Travaux spéciaux	68	19	26	19	15	24	5
Demandes de renseignements	34	28	32	47	169	68	101
Travaux sous rémunération forfaitaire	187	184	205	175	173	215	177
Fichiers traducteurs pour les communes affiliées	32	28	31	32	28	31	32
<b>Travaux périodiques</b>							
Mutations	109	109	109	109	109	109	109
Statistique C1	243						
Statistique C30	226						
Statistique C38	230						
Statistique C39	124						
Statistique C50-C54	253						
Chefs de ménage			24				2
Etiquette A8							1
Bande A8							1
Listes scolaires							
Mariages 83,58,48,43,et avant.							
Femmes nées en 1949							
Hommes nes en 1944							
Enfants nes en 2002							
Enfants nes en 1996							
Etrangers nés en 1991							
<b>TOTAUX</b>	<b>2350</b>	<b>767</b>	<b>806</b>	<b>729</b>	<b>773</b>	<b>720</b>	<b>716</b>

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX
	43	38	56	28	52	620
	187	217	267	177	402	3388
	8	6	17	7	5	311
	20	18	22	19	23	278
	24	159	39	25	7	733
	192	185	189	185	210	2277
	31	28	32	36	25	366
	109	109	109	109	109	1308
						243
						226
						230
						124
						253
						26
						1
						1
		58				58
				127		127
				16		16
				15		15
					11	11
					14	14
					16	16
	<b>614</b>	<b>818</b>	<b>731</b>	<b>744</b>	<b>874</b>	<b>10642</b>

## Description des travaux statistiques effectués dans le cadre de l'abonnement

Statistique C1:	Pyramide des âges
Statistique C30:	Structure de la population Belges, étrangers inscrits au registre de la population et étrangers inscrits au registre des étrangers
Statistique C38:	Statistique C38: Structure de la population étrangère par nationalité, en distinguant les inscriptions aux registres de la population et au registre des étrangers
Statistique C39:	Statistiques des compositions de ménage
Statistique C50-C54::	C50- Migration interne Belges et étrangers C51- Migration externeB- Belges et étrangers C52- Migrations, naissances, décès d'étrangers C53-Mouvement du registre des étrangers vers le registre de la population C54- Mouvement de la population ( belges et étrangers)

Délibération RN N° 01/2007 du 17 janvier 2007	Demande formulée par le SPF Intérieur, Direction générale Politique de sécurité et de prévention, afin que soit revue la délibération n° 35/2006 du 20 décembre 2006.
Délibération RN N° 02/2007 du 28 février 2007	Demande formulée par le Mont-de-Piété afin d'accéder aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue de retrouver les propriétaires d'objets donnés en gage.
Délibération RN N° 03/2007 du 28 février 2007	Demande formulée par les "Universitaire Ziekenhuizen Leuven" (Hôpitaux universitaires de Leuven) en vue d'obtenir la communication d'informations du Registre national à des fins de recherche scientifique.
Délibération RN N° 04/ 2007 du 28 février 2007	Demande formulée par l'a.s.b.l. « Europees Sociaal Fonds Agentschap Vlaanderen » (« Agence Fonds social européen pour la Flandre ») afin d'être autorisée à utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue, entre autres, de gérer l'accès à une application Web.
Délibération RN N° 05/2007 du 28 février 2007	Demande formulée par la Division des Aides à l'Agriculture de la Direction générale de l'Agriculture du Ministère de la Région wallonne, afin d'obtenir l'autorisation d'accéder aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue, notamment, de la mise en oeuvre d'une simplification administrative, de l'exécution de contrôles et du développement d'un guichet électronique
Délibération RN N° 06/2007 du 28 février 2007	Révision de la délibération RN n° 22/2006 du 26 juillet 2006.
Délibération RN N° 07/2007 du 28 février 2007	Demande du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme d'autorisation de procéder à la collecte indirecte, auprès du Registre national, de données à caractère personnel concernant les personnes ayant été régularisées en janvier 2000 sur base de la loi du 22 décembre 1999 relative à la régularisation de séjour de certaines catégories d'étrangers sur le territoire du royaume.
Délibération RN N° 08/2007 du 21 mars 2007	Demande formulée par l'Intern Verzelfstandig Agentschap Jongerenwelzijn (Agence autonomisée interne "Aide sociale aux Jeunes") afin d'utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue de la gestion des utilisateurs.
Délibération RN N° 09/2007 du 21 mars 2007	Demande formulée par les "Universitaire Ziekenhuizen Leuven" (Hôpitaux universitaires de Leuven) en vue d'obtenir la communication d'informations du Registre national à des fins de recherche scientifique.
Délibération RN N° 10/2007 du 21 mars 2007	Demande formulée par les "Universitaire Ziekenhuizen Leuven" (Hôpitaux universitaires de Leuven) en vue d'obtenir la communication d'informations du Registre national à des fins de recherche scientifique
Délibération RN N° 11/2007 du 2 mai 2007	Demande émanant de l'Université catholique de Louvain, Unité de toxicologie industrielle et de médecine du travail, afin d'obtenir communication de données du Registre national en vue de réaliser une étude épidémiologique "Cadmium Mortality Study".

Délibération RN N° 12/2007 du 2 mai 2007	ASBL Co-Prev – demande d’extension de la délibération n° 13/2004 du 26 avril 2004.
Délibération RN N° 13/2007 du 2 mai 2007	Demande formulée par l’Intercommunale d’inhumation SCRL afin d’accéder aux informations du Registre national en vue de la gestion du cimetière.
Délibération RN N° 14/2007 du 2 mai 2007	Demande formulée par la SNCB afin d’obtenir la communication d’informations du Registre national en vue du projet “Go Pass” – extension de l’autorisation RN n° 31/2006 du 29 novembre 2006.
Délibération RN N° 15/2007 du 23 mai 2007	Demande émanant de l’Administration générale des Personnels de l’Enseignement du Ministère de la Communauté française afin d’accéder aux informations du Registre national et d’en utiliser le numéro d’identification en vue de la gestion du personnel
Délibération RN N° 16/2007 du 23 mai 2007	Demande formulée par l’établissement de soins autonome Virga Jesseziekenhuis afin d’accéder aux informations du Registre national et d’en utiliser le numéro d’identification en vue notamment de l’identification correcte de patients.
Délibération RN N° 17/2007 du 20 juin 2007	Demande formulée par l’ASBL “Samenwerking Vlaams Water” afin d’obtenir l’extension de l’autorisation octroyée par la délibération RN n° 53/2005 du 21 décembre 2005.
Délibération RN N° 18/2007 du 20 juin 2007	Demande émanant du Fonds de participation afin d’obtenir l’accès aux informations du Registre national et d’utiliser le numéro d’identification dudit registre en vue notamment d’octroyer des crédits professionnels, des microcrédits et des indemnités compensatoires de pertes de revenus à des indépendants
Délibération RN N° 19/2007 du 20 juin 2007	Demande formulée par la division chargée de la politique de la mobilité et de la sécurité routière au sein du Département de la Mobilité et des Travaux publics de l’Administration flamande, afin d’obtenir des informations du Registre national en vue de la réalisation d’une enquête sur les habitudes de déplacement en Flandre.
Délibération RN N° 20/2007 du 18 juillet 2007	Demande émanant de la Vlaams Subsidieagentschap voor Werk en Sociale Economie (l’Agence flamande de Subventionnement de l’Emploi et de l’Économie sociale) afin d’accéder aux informations du Registre national et d’utiliser le numéro d’identification dudit registre en vue d’exécuter la mesure relative aux titres-services pour la garde d’enfants.
Délibération RN N° 21/2007 du 18 juillet 2007	Demande formulée par le Conseil du Contentieux des Étrangers afin d’accéder à certaines données du registre d’attente et d’utiliser le numéro d’identification du Registre national en vue de traiter les recours introduits à l’encontre de décisions individuelles prises en application des lois sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers
Délibération RN N° 22/2007 du 18 juillet 2007	Demande émanant de l’Unité d’enseignement et de recherche en sociologie de la Vrije Universiteit Brussel afin d’obtenir communication des informations du Registre national en vue de réaliser un “moniteur de la jeunesse”.

Délibération RN N° 23/2007 du 18 juillet 2007	Demande formulée par le Ministère de l'Équipement et des Transports, Direction générale des Transports, Division de l'Exploitation, Direction du Transport scolaire afin d'accéder à certaines informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre, notamment en vue de l'intervention dans les frais du transport scolaire.
Délibération RN N° 24/2007 du 18 juillet 2007	Demande formulée par la division chargée de la politique de la mobilité et de la sécurité routière au sein du Département de la Mobilité et des Travaux publics de l'Administration flamande afin que soit revue la délibération n° 19/2007 du 20 juin 2007.
Délibération RN N° 25/2007 du 18 juillet 2007	Demande formulée par le Ministère de la Communauté flamande, Département de l'Enseignement et de la Formation, Agence de Services d'Enseignement afin d'utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue de l'application du décret relatif à l'égalité des chances en éducation.
Délibération RN N° 26/2007 du 12 septembre 2007	Demande formulée par la Fédération royale du Notariat belge en vue d'avoir accès à l'information « cohabitation légale »
Délibération RN N° 27/2007 du 12 septembre 2007	Demande formulée par la Direction des Allocations d'études du Domaine politique de l'Enseignement et de la Formation du Ministère de la Communauté flamande afin d'accéder à l'information "cohabitation légale" - extension d'une autorisation.
Délibération RN N° 28/2007 du 12 septembre 2007	Demande formulée par l' "Agentschap Economie" (Agence de l'Économie), Section politique d'aide économique, afin de pouvoir utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue de la gestion des utilisateurs.
Délibération RN N° 29/2007 du 12 septembre 2007	Demande formulée par l' "Agentschap Economie" (Agence de l'Économie), Section économie européenne, afin de pouvoir utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue de la gestion des utilisateurs.
Délibération RN N° 30/2007 du 12 septembre 2007	Demande formulée par l'agence "Vlaamse Belastingdienst" ("Service flamand des impôts") afin d'obtenir l'autorisation d'accéder aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification dudit registre en vue de la perception d'impôts.
Délibération RN N° 31/2007 du 10 octobre 2007	Demande formulée par le Collège intermutualiste national afin d'accéder à la donnée "cohabitation légale" - extension de l'autorisation accordée par l'arrêté royal du 5 décembre 1986
Délibération RN N° 32/2007 du 10 octobre 2007	Demande formulée par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Direction de l'Inspection régionale du Logement, afin d'obtenir l'accès aux informations du Registre national et d'utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue du contrôle de la sécurité, de la salubrité et de l'équipement des logements.
Délibération RN N° 33/2007 du 10 octobre 2007	Demande formulée par l'Université de Gand au profit du Steunpunt O&O-Indicatoren (Antenne des indicateurs de Recherche et Développement) afin de pouvoir utiliser le numéro d'identification du Registre national en vue notamment d'assurer le suivi de la production de doctorats et de la mobilité des chercheurs.

Délibération RN N° 34/2007 du 10 octobre 2007	Demande formulée par l' "Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek" (Institut de Recherche des Forêts et de la Nature) de l'Autorité flamande afin d'obtenir communication de plusieurs informations du Registre national en vue de réaliser une étude sur la perception du public concernant les changements subis par la biodiversité.
Délibération RN N° 35/2007 du 14 novembre 2007	Demande formulée par la Direction Générale Politique de Sécurité et de Prévention du SPF Intérieur, afin d'accéder aux informations du Registre national et d'en utiliser le numéro d'identification en vue de la confection de cartes d'identification pour journalistes.
Délibération RN N° 36/2007 du 14 novembre 2007	Demande formulée par l'Intercommunale des personnes âgées de Liège et environs afin d'obtenir l'accès aux informations du Registre national en vue du recouvrement
Délibération RN N° 37/2007 du 14 novembre 2007	Demande formulée par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire du Ministère de la Communauté française en vue d'obtenir l'extension du champ d'application géographique de l'autorisation accordée par la délibération RN n° 08/2006 du 22 mars 2006
Délibération RN N° 38/2007 du 14 novembre 2007	Extension, sollicitée par la Province de Luxembourg en vue de l'application de la législation relative aux sanctions administratives communales, de l'autorisation accordée par arrêté royal du 27 février 1985.
Délibération RN N° 39/2007 du 14 novembre 2007	Demande formulée par la "Vlaamse Vervoermaatschappij De Lijn" (société flamande des transports "De Lijn") en vue d'étendre l'autorisation accordée par un arrêté royal du 5 septembre 1994, déjà étendue par la délibération RN n° 04/2006 du 1er mars 2006

## 1. Lois et réglementation de base

- Loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques (M.B. du 21 avril 1984);
- Loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques (M.B. du 3 septembre 1991);
- A.R. du 16 juillet 1992 relatif aux registres de la population et au registre des étrangers (M.B. du 15 août 1992);
- A.R. du 16 juillet 1992 déterminant les informations mentionnées dans les registres de la population et dans le registre des étrangers (M.B. du 15 août 1992);
- A.R. du 16 juillet 1992 relatif au droit d'accès aux registres de la population et au registre des étrangers ainsi qu'au droit de rectification desdits registres (M.B. du 15 août 1992)
- A.R. du 16 juillet 1992 relatif à la communication des informations contenues dans les registres de la population et dans le registre des étrangers (M.B. du 15 août 1992);
- Circulaire du 7 octobre 1992 sur les instructions générales relatives à la tenue à jour des registres de la population et du registre des étrangers (M.B. du 15 octobre 1992).

## 2. Législation et réglementation relative à la nouvelle carte d'identité électronique:

- Loi du 25 mars 2003 modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques et la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques:

Cette loi comprend deux parties:

- La Partie 1 constitue un assouplissement de la loi sur le Registre national du 8 août 1983, en ce sens que l'accès au Registre national et l'autorisation d'utilisation du numéro d'identification sont accordés selon une procédure simple, dans le respect cependant de la vie privée des citoyens;
- La Partie 2 contient les principes essentiels concernant la réglementation sur la nouvelle carte d'identité. Ceux-ci sont :
  - Le fait que la carte contienne des données uniquement lisibles de manière électronique, comme : les clés d'identité et de signature, les certificats d'identité et de signature, le prestataire de service de certification accrédité et la résidence principale du titulaire ;
  - Le fait que le titulaire puisse à l'avenir vérifier qui a, au cours des six derniers mois, consulté ou mis à jour ses données au registre de la population ou au Registre national ;
  - La carte d'identité a une durée de validité maximale de cinq ans ;
  - Le fait qu'un help desk soit instauré au Registre national, help desk auprès duquel le titulaire de la carte peut toujours demander la suspension des certificats enregistrés sur sa carte en cas de vol, de perte ou de destruction de la carte;



### 3. Arrêtés royaux

#### **A.R. du 25 mars 2003 relatif aux cartes d'identité:**

- la nouvelle carte d'identité a le format d'une carte de banque ;
- la carte d'identité est comme auparavant fournie aux administrations communales par le Ministre de l'Intérieur ;
- elle est comme auparavant délivrée par l'administration de la commune où l'intéressé a sa résidence principale ;
- le personnalisateur de la carte veille à ce que les cartes à puce électronique non personnalisées fabriquées par le producteur de la carte soient transformées en cartes d'identité électroniques personnalisées par l'impression des données d'identité et l'apposition de la photo d'identité. Il s'agit en pratique de la société Zetes;

#### **Arrêté royal du 25 mars 2003 portant des mesures transitoires relatives à la carte d'identité électronique :**

- cet A.R. détermine les onze communes pilotes : Jabbeke, Grammont, Borsbeek, Louvain, Tongres, Lasne, Woluwe-Saint-Pierre, Seraing, Rochefort, Marche-en-Famenne et Seneffe;
- provisoirement (jusqu'au 1er janvier 2004), l'adresse est encore mentionnée sur la carte, tout le monde ne disposant pas encore d'un lecteur de cartes ad hoc;

#### **Arrêté royal du 3 mai 2003 modifiant l'arrêté royal du 29 juillet 1985 relatif aux cartes d'identité :**

- deux cas de renouvellement obligatoire énumérés à l'article 6, § 1er, de l'arrêté royal du 29 juillet 1985, s'ajoute le cas de la carte d'identité sur laquelle est mentionnée une période de validité expirée et dont le titulaire âgé de septante-cinq ans ou plus souhaite voyager à l'étranger ;
- le titulaire du document se verra délivrer une nouvelle carte d'identité ne comportant aucune mention de date en-dessous de la rubrique "valide du - au"

#### **Arrêté royal du 17 décembre 2003 fixant les modalités relatives à la composition et au fonctionnement de certains comités sectoriels institués au sein de la Commission de la protection de la vie privée (M.B. du 30.12.2003) :**

- cet arrêté royal concerne les comités sectoriels pour le Registre national, pour la Banque-Carrefour des Entreprises, et pour l'autorité fédérale;
- la composition, le terme du mandat, et les conditions de nomination y sont réglés.

#### **Arrêté royal du 5 juin 2004 déterminant le régime des droits de consultation et de rectification des données électroniques inscrites sur la carte d'identité et des informations reprises dans les registres de population ou au Registre national des personnes physiques (M.B. du 21.06.2004):**

- cet arrêté détermine d'abord comment le titulaire d'une carte d'identité électronique peut consulter les données enregistrées sur sa carte. Si les données sont inexactes ou incomplètes, le titulaire peut demander la correction, en fournissant les éléments de preuve. Le droit de rectification est exercé gratuitement.
- dans un deuxième chapitre, est garanti le même droit en ce qui concerne le registre de la population ou le Registre national des personnes physiques.

**Arrêté royal du 1er septembre 2004 portant la décision de procéder à l'introduction généralisée de la carte d'identité électronique (M.B. du 15.09.2004):**

- cet arrêté royal stipule qu'à partir du 15 septembre 2004 l'introduction de la carte d'identité électronique est généralisée pour l'ensemble des communes du Royaume.

**Arrêté royal du 1er septembre 2004 modifiant l'arrêté royal du 25 mars 2003 portant des mesures transitoires relatives à la carte d'identité électronique (M.B. du 15.09.2004)**

- dans cet arrêté royal, les mesures qui étaient d'application dans les communes pilotes sur la base de l'arrêté original du 25 mars 2003 sont étendues vers toutes les communes où la carte d'identité électronique a déjà été introduite.

**Arrêté royal du 13 février 2005 déterminant la date d'entrée en vigueur et le régime du droit de prendre connaissance des autorités, organismes et personnes qui ont consulté ou mis à jour les informations reprises dans les registres de la population ou au Registre national des personnes physiques.**

- L'arrêté royal stipule qu'en exécution, de l'article 6, §3, troisième alinéa de la loi susmentionnée du 25 mars 2003, le titulaire d'une carte d'identité électronique a le droit, par la voie électronique, de connaître toutes les autorités, organismes et personnes qui ont, au cours des six mois écoulés, consulté ou mis à jour ses données au Registre national ou au registre de la population.

**L'arrêté royal du 18 octobre 2006 relatif au document d'identité électronique pour les enfants belges de moins de douze ans (M.B. 31.10. 2006).**

Les principales caractéristiques de cette "KIDS-card" sont:

- le format est identique à celui de la carte d'identité électronique pour adultes;
- la kids card reprend un certificat d'identité électronique. Celui-ci est activé dès que l'enfant atteint l'âge de six ans;
- étant donné que l'apparence de l'enfant change fortement entre 0 et 12 ans, la durée de validité de la carte n'est que de 3 ans;
- un numéro de téléphone est visible à l'œil nu, l'enfant peut former celui-ci en cas d'urgence.

**Arrêté royal du 7 décembre 2006 fixant les spécifications et la procédure d'enregistrement des appareils de lecture pour la carte d'identité électronique et modifiant l'arrêté royal du 13 février 1998 relatif aux spécifications des appareils de lecture de la carte d'identité sociale (M.B. 12.01.2007)**

## 4. Arrêtés ministériels

**Arrêté ministériel du 26 mars 2003 déterminant le modèle du document de base en vue de la réalisation de la carte d'identité électronique :**

- un nouveau type de document de base a été élaboré en vue de la gestion digitale dudit document et d'une délivrance optimale de la nouvelle carte d'identité.

## 5. Circulaires

### 5.1. Réglementation de population

- Circulaire du 12 juillet 2007 : Retards éventuels dans les mises à jour de certaines informations importantes. - SLA - Utilisation des modèles 7 bis et 7 ter.
- Circulaire du 10 juillet 2007 : Instructions générales - Tenue à jour des registres de la population (version coordonnées 27 avril 2007) + texte

### 5.2. Carte d'identité électronique

- Circulaire du 17 août 2007 : Nouveau numéro de fax du Helpdesk Belpic
- OCirculaire du 14 juin 2007 : Site survey en préparation du démarrage du roll-out des kids-ID et des cartes électronique pour étrangers.

## 6. Liste chronologique de la réglementation électorale avec date de publication au Moniteur Belge

### N.B.

- AR = Arrêté royal            AM = Arrêté ministériel  
Circ. = Circulaire            MB = Moniteur belge
- Vous trouverez les versions coordonnées actuelles du Code électoral, de la Loi organisant le vote automatisé, de la loi sur le contrôle des dépenses électorales ainsi que l'aperçu des nouvelles initiatives législatives en matière électorale dans la partie - Lois et Réglementation du site Internet ([www.elections.fgov.be](http://www.elections.fgov.be)).

1. AR 09.08.1894 - Matériel électoral dans le bureau de vote - MB 18.08.1894 (modifié par l'AR du 16.07.1976, l'AR du 15.05.1990 - MB 13.06.1990 et l'AR du 07.02.1991 - MB 19.04.1991)
2. AM 10.08.1894 - Matériel électoral dans le bureau de vote - MB 18.08.1894 (modifié par les AM du 13.05.1963, du 31.01.1980 et du 06.05.1980 - MB 15.05.1980)
3. AR 27.08.1982 - Remboursement des frais de déplacement à certains électeurs - MB 03.09.1982 (modifié par l'AR du 03.04.1995)
4. AR 20.12.1984 - Méthode de publication des résultats électoraux - MB 14.02.1985
5. AR 13.11.1991 - Normes pour la police d'assurance des membres des bureaux électoraux - MB 15.11.1991
6. AR 15.04.1994 - Fixation des dimensions des bulletins de vote - MB 23.04.1994 (modifié par l'AR du 24.04.1995 - MB 05.05.1995)
7. AR 18.04.1994 - Conditions générales d'agrément des systèmes de vote automatisé - MB 23.04.1994
8. AR 10.04.1995 - Fixation du modèle de procuration - MB 21.04.1995 (modifié par les AR du 02.08.2002 et 03.05.2007 - MB 24.08.2002 et 09.05.2007)
9. AR 30.03.1998 - Désignation des cantons automatisés - MB 25.04.1998 (modifié par l'AR du 11.04.1999 - MB 30.04.1999)
10. AR 10.12.1998 - Enregistrement des dons électoraux de plus de 125 euros - MB 23.12.1998
11. AM 10.03.1999 - Ordre dans lequel les votes sont exprimés dans les cantons automatisés - MB 17.03.1999 (modifié par l'AR du 09.04.2004 - MB 16.04.2004)

12. AR 11.04.1999 – Montant des jetons de présence des membres des bureaux électoraux – MB 27.04.1999 (modifié par l'AR du 11.12.2001 – MB 22.12.2001 – Abrogé par l'AR du 03.05.2007 – MB 09.05.2007)
13. AR 11.04.1999 – Fixation du modèle des lettres de convocation – MB 30.04.1999 (modifié par l'AR du 18.05.2004 – MB 26.05.2004 – 2ème édition)
14. AR 06.05.1999 – Intervention financière de l'Etat pour le vote automatisé – MB 02.06.1999
15. Circ. 28.05.1999 – Dispenses de service en cas d'élections – MB 17.06.1999
16. AR 04.09.2002 – Fixation du modèle d'inscription comme électeur belge résidant à l'étranger et fixation du modèle de formulaire de procuration pour les Belges résidant à l'étranger – MB 08.10.2002
17. AR 20.09.2002 – Organisation matérielle dans les postes diplomatiques – MB 10.10.2002
18. AR 18.12.2002 – Agrément en tant qu'organisme d'avis du Bureau Van Dijk dans le cadre de l'approbation des logiciels électoraux – MB 10.01.2003
19. AR 14.02.2003 – Désignation des postes diplomatiques dans lesquels seront constitués des bureaux de vote – MB 27.03.2003 (modifié par l'AR du 08.04.2003 – MB 09.05.2003 – Remplacé par l'A.R. du 27.04.2007 – MB 18.05.2007)
20. AR 22.01.2003 – Répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour la Chambre – MB 07.02.2003
21. AR 09.03.2003 – Utilisation du numéro d'identification au Registre national en matière électorale – MB 20.03.2003 – 3ème édition
22. AM 20.03.2003 – Modèle des enveloppes électorales pour le vote par correspondance des Belges résidant à l'étranger – MB 04.04.2003
23. Circ. 28.03.2003 – Communication appel dans le secteur public et de l'enseignement aux communes à l'occasion des élections – MB 04.04.2003 – 2ème édition
24. AM 10.04.2003 – Instructions pour l'électeur dans les cantons électoraux automatisés – MB 15.04.2003 (Abrogé par l'AM du 04.05.2007 – MB 09.05.2007)
25. AM 18.04.2003 – Modèles pour la déclaration des dépenses électorales par les partis politiques, les candidats et les bureaux électoraux principaux – MB 24.04.2003 – 4ème édition
26. AR 05.05.2003 – Enregistrement et conservation des rapports relatifs aux dépenses électorales – MB 14.05.2003 – 2ème édition
27. AR 22.10.2004 – Agrément comme organisme d'avis de Computer Services Solutions pour le logiciel électoral – MB 04.11.2004
28. Circ. 24.04.2007 – Tableau reprenant les montants maximums des dépenses électorales – MB - 30.04.2007
29. AR 01.05.2007 – Convocation des collèges électoraux (avec Déclaration de Révision de la Constitution) – MB 02.05.2007
30. AR 03.05.2007 – Règlement de certaines opérations électorales (« grand AR » – candidatures, procédure d'appel des candidats auprès du Conseil d'Etat, police d'assurance des membres des bureaux électoraux, prix des copies, composition des bureaux électoraux, heures d'ouverture des bureaux de vote, nombre d'électeurs dans les bureaux de vote avec vote électronique et dispositions finales) – MB 09.05.2007
31. AR 03.05.2007 – Fixation du montant des jetons de présence pour les bureaux électoraux – MB - 09.05.2007
32. AM 04.05.2007 – Fixation du prix des publications de résultats électoraux – MB 09.05.2007

33. AM 04.05.2007 - Instructions pour l'électeur dans les cantons électoraux automatisés - MB - 09.05.2007
34. AM.04.05.2007 - Interdiction d'utiliser certains sigles ou logos - MB 08.05.2007 - 2ème édition (erratum MB 09.05.2007 - 2ème édition)
35. AM 11.05.2007 - Protection de certains sigles ou logos avec numéros nationaux - MB 15.05.2007
36. Circ.04.05.2007 -Composition du Collège des experts pour le vote automatisé - MB 14.05.2007
37. Circ.10.05.2007 - Communiqué à l'électeur concernant le scrutin (Art. 107 du Code électoral) - MB 14.05.2007
38. AM 10.05.2007 - Désignation des bureaux de vote à Aubel et Heuvelland - MB 14.05 2007
39. AM 25.05.2007 - Agrément des logiciels de vote automatisé Digivote et Jites - MB 31.05.2007
40. AM 05.06.2007 - Agrément des logiciels de répartition des sièges et de désignation des élus - Stesud et Cevi - MB 07.06.2007
41. Circ. 09.07.2007 - Avis concernant la validation des élections, la destruction des bulletins de vote et l'effacement des disquettes de vote - MB 13.07.2007.

#### P.S.

- Les instructions du 21 mars 2007 et formules du 8 mars 2007 pour :
  1. les bureaux électoraux principaux (collèges, circonscriptions et cantons)
  2. les bureaux de vote et de dépouillement traditionnels
  3. les bureaux de vote automatisés

**ont été publiées au Moniteur belge du 3 mars 2007 (erratum MB du 9 mai 2007) et 16 mars 2007 (adaptation au Moniteur belge du 6 avril 2007).**
- Législation électorale 2007 :
  1. Loi du 13 février 2007 portant diverses modifications en matières électorale (Moniteur belge du 7 mars 2007 - 2ème édition)
  2. Loi du 23 mars 2007 modifiant la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales (Moniteur belge du 28 mars 2007 - 2ème édition)
  3. Loi du 21 avril 2007 modifiant les lois électorales en ce qui concerne l'indication des partis politiques au-dessus des listes de candidats sur les bulletins de vote pour les élections (Moniteur belge du 4 mai 2007).